

Accélération des EnR&R : les collectivités à la manœuvre !



PROGRAMME

08h45 – OUVERTURE

Jean-Patrick MASSON, Vice-Président délégué aux stratégies territoriales et à la distribution d'énergie – AMORCE

09h00 – TABLE RONDE

De la planification nationale à l'échelle locale : comment concilier objectifs énergétiques et enjeux de gouvernance ?

Animateur : Nicolas GARNIER, Délégué Général – AMORCE

Stéphanie MODDE, Vice-Présidente en charge de la transition écologique et énergétique – Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

Jean-Patrick MASSON, Vice-Président délégué à la transition écologique, aux énergies renouvelables et aux réseaux – Dijon Métropole

Jules NYSSSEN, Président – SER

Marie ROUSSELOT, Cheffe du service Efficacité énergétique et demande – Enerdata

10h15 – ATELIER

Zones d'Accélération des EnR : bilan à mi-parcours d'un outil permettant d'ancrer le développement des EnR dans les débats municipaux

Animateur : Étienne BABEAU, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid – AMORCE

- **Dans le Var, la majorité des 28 communes de l'Agglomération Provence verte ont choisi de définir des Zones d'Accélération des EnR** – Augustin MASSÉ-FAURE, Chargé de mission Planification et Aménagement du territoire – Agglomération Provence Verte
- **Zones d'accélération des EnR sur la Ville de Bayeux et accompagnement des communes de Bayeux Intercom à la réalisation de l'exercice** – Paul HAMELIN, Chargé de transition écologique, mobilités & économie circulaire – Ville de Bayeux – Bayeux Intercom
- **Bilan des Zones d'Accélération des EnR en Bourgogne-Franche-Comté et Pays-de-la-Loire** – Marjolaine FORCE, Chargée de mission énergie climat – DREAL Pays-de-la-Loire et Coralie DELAITRE, Chargée de mission énergie – DREAL Bourgogne-Franche-Comté

11h00 – ATELIER

Évolution du cadre juridique du développement territorial des EnR&R

Anna FIEGEL, Chargée de mission juridique et fiscal – AMORCE

Robin FRAIX-BURNET, Chargé de mission juridique et fiscal – AMORCE

11h30 – ATELIER

Idées fausses et opposition locale : comment faciliter le développement des EnR&R ?

Animateur : Rémi CAILLATE, Chargé de mission réseau de chaleur, chaleur fatale et gaz renouvelables – AMORCE

- **Méthanisation et éolien : les principales raisons de l'opposition locale** – Vincent RIVOLLET, Chargé de mission énergies renouvelables électriques – AMORCE
- **Intégration des réseaux de chaleur et acceptabilité de chaufferies biomasses en milieux urbains : l'exemple de Nantes Métropole** – Tristan RIOM, Vice président Energie-Climat – Nantes Métropole
- Un représentant d'un Conseil Départemental

12h15 – PAUSE DÉJEUNER

13h35 – ATELIER

Économie des projets EnR&R

Animatrice : Sophie COLLET, Responsable du Pôle Énergie – AMORCE

- **Quels mécanismes de soutien pour les différentes filières ?** – Michel GIORIA, Délégué Général – France Renouvelables, un représentant de l'association MÉTHÉOR et Yann ROLLAND, Président – FEDENE – Réseaux de chaleur & froid
- **Les différents modes de portage : quels risques et quels bénéfices pour la collectivité ?** – Lucas FAGALDE, Consultant – Finance Consult

14h30 – ATELIER EN PARALLÈLE

Réseaux de chaleur, solaire thermique et photovoltaïque en toiture et ombrière : comment exploiter les potentiels EnR&R d'un milieu urbain contraint ?

Animateur : Thibault MARTINAND, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid, bois-énergie – AMORCE

- **Chaleur fatale : contexte et potentiels de mobilisation sur les réseaux de chaleur** – Rémi CAILLATE, Chargé de mission réseau de chaleur, chaleur fatale et gaz renouvelables – AMORCE
- **Récupérer et valoriser la chaleur fatale industrielle : l'exemple des réseaux de chaleur de la Communauté Urbaine de Dunkerque** – Un représentant de la Communauté urbaine de Dunkerque
- **À Balma, le réseau de chaleur de l'éco-quartier Vidailhan combine solaire thermique et bois-énergie** – Laure MARBOT, Responsable du service Urbanisme et Développement Durable – Ville de Balma
- **Solaire en toitures et sur parkings : nouvelles obligations et enjeux** – Anna FIEGEL, Chargée de mission juridique et fiscal et Julie FERRY, Responsable adjointe du Pôle Énergie en charge des énergies renouvelables – AMORCE
- **Plan de solarisation : lancement d'un AMI sur le patrimoine de la ville et de la métropole d'Orléans** – Cyril BEUCHER, Chef de projets – Société Publique Locale Orléans Énergies
- **Mise en place de solaire thermique et photovoltaïque diffus en territoire** – Béatrice SANTAIS, Mme Le Maire de Montmélian, Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et Conseillère Départementale – Commune de Montmélian

14h30 – ATELIER EN PARALLÈLE

Eolien, agrivoltaïsme, méthanisation et géothermie : comment rendre les zones rurales moins dépendantes des énergies fossiles ?

Animateur : Rémi BEAULIEU, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid – AMORCE

- **Agrivoltaïsme : un nouveau cadre réglementaire pour des projets de territoire aux multiples enjeux** – Anna FIEGEL, Chargée de mission juridique et fiscal et Julie FERRY, Responsable adjointe du Pôle Énergie en charge des énergies renouvelables – AMORCE
- **Appel à projets agrivoltaïsme : la Région Nouvelle-Aquitaine pionnière en la matière** – Pascal LATORRE, Chargé de mission énergies renouvelables – Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- **DEM&TER : une expérimentation agrivoltaïque grandeur nature (lauréate de l'AAP Nouvelle-Aquitaine)** – Thomas DI FRANCO, Chef de projets agrivoltaïsme – VALOREM
- **Éolien : les outils pour vous accompagner dans vos projets** – Vincent RIVOLLET, Chargé de mission énergies renouvelables électriques – AMORCE
- **Éolien : collectivités et milieu rural cultivent l'énergie** – Claire BRABAN-TICCHI, Directrice Adjointe – SORÉGIES et Guy SAUVAITRE, Maire – Commune de Chaunay
- **Méthanisation : contexte et potentiels de développement en zone rurale** – Rémi CAILLATE, Chargé de mission réseau de chaleur, chaleur fatale et gaz renouvelables – AMORCE
- **Méthanisation territoriale : retour d'expérience du Territoire d'Énergie 44 pour verdir les réseaux de gaz** – Jean-Baptiste CASTAING, Chef de Projets Gaz Renouvelable – Territoire d'Énergie Loire Atlantique
- **Contexte et cadre réglementaire à la géothermie de surface** – Rémi BEAULIEU, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid – AMORCE
- **La géothermie sur sondes : un mode de chauffage et de refroidissement répliquable et adapté au milieu rural** – Noé IMPERADORI, Animateur de la filière géothermie Grand Est – Lorraine Énergies Renouvelables et Bernard MULLER, Maire – Commune de Badonviller

17h15 – CLÔTURE

4 JUIN 2024

EN LIGNE

INFOS PRATIQUES



Lieu

En ligne

Vous recevez le lien pour vous connecter au colloque Énergie quelques jours avant celui-ci.
Pour rappel, un lien est valable pour une inscription.



Tarif

- Collectivité adhérente à AMORCE : 50 € TTC
- Collectivité non adhérente : 100 € TTC
- Partenaire adhérent à AMORCE : 100 € TTC
- Partenaire non adhérent : 150 € TTC

Ces tarifs incluent l'accès à toutes les sessions de la journée, et les supports de présentation à la suite du colloque. Fermeture des inscriptions le 28/05/2024.

OFFRE EXCEPTIONNELLE : pour les collectivités adhérentes à AMORCE, deux places achetées = une place offerte.

Pour plus de détails, merci de vous référer aux CGV disponibles sur la page de l'événement.



Contact

Morgane LE MOUILLOUR - AMORCE
colloque@amorce.asso.fr

INSCRIPTION

www.amorce.asso.fr



Conditions de vente :

- Si vous êtes un professionnel/partenaire : La date limite de règlement est le vendredi 31 mai 2024 inclus. Sans règlement reçu avant cette date et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription ne sera pas prise en compte. Vous ne recevrez pas de lien de connexion pour le colloque.
- Si vous êtes une collectivité : La date limite de réception du bon de commande est le vendredi 31 mai 2024 inclus. Sans bon de commande reçu avant la date indiquée sur le site internet et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription ne sera pas prise en compte. Vous ne recevrez pas de lien de connexion pour le colloque.

Conditions d'annulation :

- Toute annulation doit être formulée par email à l'adresse colloque@amorce.asso.fr jusqu'au mardi 28 mai 2024 inclus pour être prise en compte.
- Si votre inscription est réglée et que vous informez votre annulation au plus tard le mardi 28 mai 2024, AMORCE procédera au remboursement de votre inscription en intégralité.
- Toute inscription, que cela concerne une collectivité ou un partenaire, annulée à partir du mercredi 29 mai 2024 ne sera pas remboursable, sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE.
- Pour toute inscription non annulée, où le participant ne participe pas et n'en informe pas AMORCE avant le mardi 28 mai 2024, aucun remboursement ne sera effectué..

Pour plus d'information, consultez les Conditions Générales de Vente sur la page de l'événement.